

L'environnement peut-il être confié au marché ?

*Des taxes incitatives au commerce des droits
d'émission*

Vendredi 6 octobre 2006 | Université de Genève



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT



vur | ade | ada

Objectifs

L'environnement peut-il être confié au marché ? Cette question découle des critiques récurrentes adressées à l'encontre des instruments juridiques classiques utilisés pour protéger l'environnement : le recours à des mécanismes basés sur l'économie de marché serait plus approprié qu'un régime d'autorisation, de sanction ou de planification pour atteindre les buts écologiques assignés à l'Etat.

Cette journée tentera de faire le point sur cette problématique en présentant divers instruments économiques d'actualité au service de la protection de l'environnement : comment la négociation d'arrangements avec l'économie, les taxes internalisant les coûts sociaux, les certificats négociables peuvent-ils jouer leur rôle de contribution à la mise en œuvre du droit de l'environnement ?

Public visé

Administrations publiques, avocats, milieux économiques, associations de protection de l'environnement.

Alexandre Flückiger

Membre du comité de l'ADE,

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

Anne Petitpierre

Conseil du comité de l'ADE,

Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève

Des modifications du programme demeurent réservées.

Programme

- dès 8.30 Café de bienvenue, accueil des participants, remise de la documentation
- 9.00 **Accueil**
Robert Roth, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève
- 9.15 **Introduction**
Alexandre Flückiger, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- 9.30 **Les instruments d'économie de marché**
Y a-t-il une place pour les instruments économiques dans le développement durable ?
Beat Burgenmeier, Professeur au Département d'économie politique de l'Université de Genève
- 10.00 **La négociation d'arrangements avec l'économie**
L'efficacité des mesures librement consenties dans le domaine de l'économie à l'exemple de la loi fédérale sur le CO₂
Stephan Kellenberger, Chef de section, Office fédéral de l'environnement OFEV, Berne
- 10.30 Pause
- 11.00 **Les taxes incitatives écologiques**
La fiscalité écologique à la lumière des principes généraux du droit
Valérie Duvanel-Donzel, Juriste à l'Etat de Vaud, Lausanne
- 11.30 **Des taxes écologiques privées aux taxes d'incitation**
Jean-Frédéric Maraia, Assistant et doctorant à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- 12.00 **Discussion**
- 12.30 Repas
- 14.00 **Le commerce des droits d'émission**
La mise en œuvre en droit suisse des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto
Yvan Keckeis, Collaborateur scientifique, Office fédéral de l'environnement OFEV, Berne
- 14.30 **Les instruments économiques dans le protocole de Kyoto : l'instauration d'un marché des droits d'émission**
Anne Petitpierre, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- 15.00 **Discussion**
- 15.30 Pause
- 16.00 **La création de droits d'utilisation des ressources naturelles**
Peter Knoepfel, Professeur à l'Institut des hautes études en administration publique IDHEAP, Chavannes-près-Renens
- 16.30 **Qu'en conclure ?**
Bilan de la journée : l'environnement peut-il être confié au marché ?
Philippe Roch, Consultant indépendant, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, Russin
- 17.00 Clôture du séminaire

Date

Vendredi 6 octobre 2006 de 9.00 h à 17.00 h

Endroit

Université de Genève, Uni-Mail, salle S 130
24, rue du Général Dufour, 1211 Genève 4 (www.unige.ch)

Frais

membres	CHF	220.–
membres étudiant(e)s ou avocat stagiaires	CHF	50.–
non-membres / abonné(e)s	CHF	290.–
étudiant(e)s ou avocat stagiaires *	CHF	80.–

* prière de joindre la photocopie de la carte d'étudiant(e)

Sont compris dans la taxe d'inscription au séminaire : le café, le repas et la documentation, ainsi que le numéro spécial du DEP.

Les membres collectifs ont droit à 3 participations à prix réduit.

Délai d'inscription : 26 septembre 2006

Après le 26 septembre vous recevrez la confirmation d'inscription et la facture. Les frais d'une annulation d'inscription à partir du 29 septembre 2006 s'élèvent à CHF 50.– ; à partir du 5 octobre nous vous facturerons la moitié de la taxe.

Etant donné que le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Information

Association pour le droit de l'environnement (ADE)
Case postale 2430, 8026 Zürich
Tél. 044 241 76 91 / Fax 044 241 79 05
info@vur-ade.ch / www.vur-ade.ch